

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. par trimestre.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ESPAGNE.

Madrid, le 20 décembre. — La Gazette du 17 publie un ordre de S. M., qui prescrit aux ecclésiastiques de ne pas s'éloigner des paroisses qu'ils desservent et qui leur interdit surtout de se présenter à la cour sans une permission du roi.

Nous lisons encore dans le même journal une circulaire du ministre des grâces et justice; en voici un extrait:

« La cédula royale du 17 octobre 1824, sur le mode relatif à la manière d'opérer les élections des autorités municipales dans toutes les villes et villages de la monarchie, ayant principalement pour objet de prévenir les réunions populaires, toujours dangereuses, et le roi voulant améliorer ladite cédula de la manière la plus convenable à la situation actuelle de l'Espagne en général, S. M. a décidé que, dans le terme péremptoire de deux mois, vous me remettiez les états circonstanciés des règles d'après lesquelles jusqu'à présent les élections municipales se sont faites dans les communes de votre juridiction, en y ajoutant le nombre de feux que contient chaque commune, afin qu'après avoir pris connaissance du tout, le roi puisse statuer ce qu'il jugera convenable. »

### POLOGNE.

Varsovie, le 18 décembre. — L'empereur n'est pas parti. Le bruit se répand ici qu'il veut abdiquer en faveur de son frère (1). Son départ, qui devait avoir lieu le 17, a été retardé.

(Voyez art. de France.)

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 décembre. — M. Canning est parti mardi matin de Downing-Street, pour se rendre auprès du roi à Windsor: ce ministre y est resté depuis onze heures jusqu'à trois, puis il est allé voir le comte de Liverpool, à Coombe-Wood.

— On écrit de Liverpool que toute opposition à la confection de la route en fer entre cette ville et Manchester sera abandonnée, et que le marquis de Stafford a acheté cent actions de cette très utile entreprise.

— M. Charles Mackensie est nommé consul-général de S. M. à Haïti, et résidera au Port-au-Prince.

— Le roi de Suède fait acheter dans ce pays-ci des vaisseaux à vapeur pour les employer comme paquebots de poste.

— On a fait la remarque que les embarras commerciaux ont mis fin aux coalitions des ouvriers d'une manière plus efficace que n'aurait pu le faire aucun acte du parlement.

— On a reçu dans la cité une lettre de la Havane en date du 13 novembre; elle contient les nouvelles suivantes:

« L'expédition destinée à secourir le château de San-Juan d'Ulloa, a échoué complètement. On a de grandes craintes pour la forteresse, dont la garnison se trouve ainsi réduite à l'extrémité. Le vaisseau amiral est revenu démâté: l'Aréthusa est aussi rentré dans le même état. Ces deux bâtimens avec la frégate la Casilda et les transports se sont présentés au large du château; mais ils y ont trouvé une escadrille mexicaine trop forte pour pouvoir approcher de la côte, et en conséquence ils ont pris le parti de revenir ici. En revenant, ils ont éprouvé un coup de vent violent auquel la Casilda et les transports n'ont pas pu résister; ils ont été obligés de fuir vers arrière, et comme ils manquaient d'eau, on a tout lieu de craindre qu'ils n'aient été obligés d'aller relâcher à Sacrificios et de se rendre aux Mexicains. (Courier.)

— La mort d'Alexandre a changé tout à fait l'aspect des affaires en Europe, surtout pour ce qui regarde la Turquie et la Grèce. Pressé par les armées victorieuses du vice-roi d'Égypte, le gouvernement grec, ayant vu rejeter par l'Angleterre l'offre du protectorat, saisira sans doute l'occasion qui se présente d'offrir au nouvel empereur de Russie la couronne, que probablement Constantin s'empressera d'accepter. Mais qu'il l'accepte ou non, cette démarche lui fournira toujours un prétexte pour intervenir dans la querelle de la Grèce avec la Porte, et pour faire passer le Pruth à une armée qui depuis longtemps le demande avec impatience. Reste à savoir quelle conduite l'Angleterre se verra obligée de tenir dans cette occurrence. Quelque chose qui arrive, il sera nécessaire de renforcer notre escadre dans la Méditerranée. C'est une mesure sage que le gouvernement anglais ne peut manquer de prendre. Nous tenons en effet de bonne source qu'on fait des préparatifs pour cela dans nos arsenaux maritimes. Au surplus, la politique de notre pays continue d'être pacifique; mais, à notre avis, le

(1) Nous avons annoncé, dans notre n. du 27 décembre dernier, que le même bruit circulait à St-Petersbourg.

meilleur moyen de conserver la paix est de nous montrer en état de soutenir la guerre si nous y étions forcés. Une rupture entre la Turquie et la Russie ne serait donc pas le signal d'une guerre immédiate, et l'Angleterre serait libre de maintenir avec fermeté la politique pacifique si avantageuse à ses intérêts et si essentielle aux progrès de la prospérité dont nous jouissons, et que la paix seule peut accroître. (Sun.)

### PRUSSE.

Berlin, le 27 décembre. — Notre Gazette Officielle annonce l'arrivée à Pétersbourg, de S. A. I. le grand-duc Michel.

Dans la même feuille on lit que la notice concernant la succession au trône de Russie du grand-duc Nicolas, ne se trouve point comme quelques journaux l'avaient indiqué erronément, dans l'Almanach royal de Prusse, mais seulement dans un almanach imprimé à Francfort-sur-l'Oder. On fait actuellement une enquête pour découvrir la cause et l'auteur de cette erreur.

### FRANCE.

Paris, le 29 décembre. — La souscription en faveur de la famille du général Foy s'élevait hier, à Paris, à la somme de 595,334 fr. 61 c.

— Des lettres de Varsovie, du 24, annoncent que l'empereur Constantin, qui avait dû partir le 17, était encore le 23 dans la capitale de la Pologne. L'empereur avait été gravement indisposé par suite du chagrin que lui avait causé la mort de son frère. Aucune disposition n'était encore faite pour son départ. On semblait croire à Varsovie qu'on ne saurait les volontés de l'empereur que lorsque le résultat de la mission du grand-duc Michel aurait été connu à Pétersbourg. (Etoile.)

— D'après des lettres récentes d'Almería et de quelques autres villes voisines du détroit, Bertrand de Lis et un grand nombre de ses partisans sont toujours à Gibraltar, où ils ne cessent d'intriguer et de faire armer des corsaires qui, sous le pavillon des insurgés américains, attaquent tous les jours les bâtimens espagnols. Sur divers points ils s'avancent jusqu'à la portée du canon, parce qu'ils savent que les fortifications de cette côte n'ont point d'artillerie. On assure que des Anglais ont fait armer en course plusieurs bâtimens. (Etoile.)

— On parle d'un décret du roi d'Espagne dans lequel toutes les branches de revenus publics seraient mises en ferme. Par suite de cette mesure, des milliers d'employés seraient réduits à la mendicité.

M. de Chateaubriand vient de faire paraître une nouvelle édition de sa Note sur la Grèce, précédée d'un avant-propos, où il examine les changemens que peut amener la mort de l'empereur Alexandre, dans la question de l'indépendance des chrétiens de l'Orient. L'auteur persiste à croire qu'une démarche collective des grandes puissances de l'Europe obligerait le divan à renoncer à ses projets d'extermination contre la population grecque. Nous offrirons à nos lecteurs quelques passages de cet avant-propos:

Les personnages du drame qui depuis trente ans se joue sous nos yeux, se retirent. Les acteurs populaires ont descendu les premiers dans les tombeaux qu'ils avaient placés sur la scène; ils ont emporté avec eux quelques têtes couronnées: d'autres potentats en plus grand nombre les ont suivis. Louis XVI, Louis XVII, Gustave III, Pie VI, Léopold II, Pie VII, Catherine II, Sélim III, Charles III d'Espagne, Ferdinand Ier. de Sicile, Georges III, Louis XVIII, le roi de Bavière, Alexandre, et ce Bonaparte, unique dans sa dynastie, solitaire dans la vie et dans la mort, ce Bonaparte qu'on ne sait ni comment admettre au nombre des rois, ni comment l'en retrancher, tous ces souverains ont disparu. En face des antiques monarchies qui perdent tour à tour leurs vieux chefs, s'élèvent des républiques nouvelles, qui, dans toute la vigueur de la jeunesse, semblent se promettre la terre par droit de déshérence.

Des hommes importans qui manquèrent dans la fondation d'un nouveau système, ont pris la file, et sont arrivés de même au rendez-vous général: Pitt et Fox, Richelieu et Castlereagh se sont hâtés; d'autres n'ont tardé pas à les rejoindre.

Ce grand mouvement qui tout entraîne rend bien petites les ambitions, les intrigues et les choses du jour. Bonaparte meurt au bout du monde sur un rocher, au milieu de l'Océan; et Alexandre revient dans son cercueil, chercher un tombeau par ces chemins de la Crimée, qui virent le voyage triomphant de son aïeule. Ainsi Dieu se joue de la puissance humaine, et annonce par des signes éclatans, les révolutions que ses conseils vont opérer dans les destinées des peuples.

Une nouvelle époque politique commence: le temps qui a appartenu à la restauration proprement dite, finit, et nous entrons dans une ère inconnue. Où est l'ouvrage de nos dix années de paix? Qu'avons-nous fondé ou qu'avons-nous détruit? Si nous n'avons rien fait au milieu du profond calme de l'Europe, que ferons-nous au milieu de l'Europe peut-être agitée? Quand les événemens du dehors viendront se compliquer avec les misères du dedans, ou irons-nous?...

L'empereur Alexandre, qui avait senti les abus de la force, avait cherché la gloire dans la modération. Il sera toujours beau au maître absolu d'un million de soldats, de les avoir retenus sous la tente. Né avec les sentimens les plus nobles, religieux et tolérant, incliné aux libertés publiques, ayant affranchi en partie les serfs de sa couronne; magnanime en 1814, lorsqu'il sauva Paris après avoir vu brûler Moscou; lorsqu'il ne voulut, pour fruit de ses succès, que le bonheur d'applaudir à nos institutions naissantes; généreux en 1817, lorsqu'il repoussa toute idée d'affaiblir la France, lorsqu'il ne demandait rien au moment même où il était obligé de contracter des emprunts, au moment où tant de puissances profitaient de nos malheurs, Alexandre avait fait violence à son penchant naturel, en s'arrêtant devant l'indépendance de la Grèce, et il ne s'arrêta que dans la seule crainte de troubler le repos du monde. Que d'autres eussent de lui cette frayeur, rien de plus simple sans doute: mais qu'il eût cette crainte de lui-même, certes elle ne pouvait sortir que d'une délicatesse de conscience, que d'un fonds de justice et de grandeur d'âme peu commune.

Cependant on ne peut se dissimuler que la politique suivie par la Russie à l'égard des Hellènes ne fut contraire à l'opinion religieuse, populaire et militaire du pays. Quels que fussent les événemens de la Morée, on en rendait toujours le cabinet de Pétersbourg responsable: si la Grèce triomphait, les Russes demandaient pourquoi ils n'avaient pas pris part à la victoire; si la Grèce éprouvait des revers, les Russes s'irritaient de n'avoir pas empêché la défaite. Leur orgueil national avait vu avec peine les négociations de leur gouvernement confiées à Constantinople à un diplomate étranger: ils trouvaient leur rôle au-dessous de leur puissance: il n'y avait que leur confiance sans bornes dans les lumières de leur souverain, leur respect, leur vénération pour un monarque digne de tous les hommages, qui les rassurait sur le parti qu'on avait adopté. Mais Alexandre lui-même commençait à nourrir des doutes, et les ennemis des Grecs, qui s'étaient aperçus de cette disposition nouvelle, pressaient, par cette raison même, l'extermination d'un peuple infortuné: ils craignaient le réveil d'un prince dont les vertus semblaient tenir à la fois de celles du juste et du grand homme.

La mort de l'empereur Alexandre vient de changer la position des choses. Alexandre, déjà vieilli sur le trône, avait deux fois traversé l'Europe à la tête de ses armées; guerrier pacificateur, il avait, pour adopter une conduite particulière, cette prépondérance que donnent le triomphe, l'âge, le succès, l'habitude de la couronne et du gouvernement. Son héritier suivra-t-il la même politique, et lui serait-il possible de la suivre quand il le voudrait? Ne trouvera-t-il pas plus facile et plus sûr de rentrer dans la politique nationale de son empire, d'être Russe, avant d'être Français, Anglais, Autrichien, Prussien? Alors la Grèce serait secourue. Quel noble début pour un prince dans la carrière royale, de faire de l'affranchissement de la Grèce, de la délivrance de tant de chrétiens infortunés, le premier acte de son règne! Quelle popularité et quel éclat pour tout le reste de ce règne! C'est peut-être la seule gloire qu'Alexandre ait laissée à moissonner à son successeur.

Cours de la bourse du 30 décembre. — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 95 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070, jouiss. du 21 déc., 64 fr. 50 — Act. de la banque, 2060 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 48 7/8. — Emprunt d'Haïti, 790 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 95 fr. 85 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 50 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 29 décembre.

Effets publics. — Il y a eu peu de variation dans le cours qu'il ait été généralement plus bas qu'hier. Les 3 p. 070, au comptant, 64 90 à 64 60; fin du mois, 64 85 à 64 55, restés à 64 65. Après la bourse, 64 60. Les 5 p. 100, au comptant, 96 10 à 96; fin du mois, 96 à 95 85, restés à 95 95; à prime fin prochain 98 dont 40. — L'emprunt d'Haïti, 790.

## PAYS-BAS.

LIGÉ, LE 3 JANVIER.

Plusieurs journaux de Bruxelles confirment la nouvelle que nous avons donnée hier, du départ de S. A. R. le prince d'Orange pour Pétersbourg.

Ce n'était pas sans étonnement qu'on avait vu dans l'almanach prussien pour 1826 le prince Nicolas de Russie désigné comme l'héritier du trône impérial. On ne savait si c'était erreur de l'éditeur, ou bien ordre secret de quelques hauts personnages pour souler les esprits. Quoiqu'il en soit, sur les plaintes de la cour de Saxe, le gouvernement prussien vient d'ordonner une enquête relativement à cette désignation faite par le malencontreux éditeur. (Voir plus haut l'article *Berlin*.)

Vendredi dernier il est arrivé un événement affreux à Courtray, hors de la porte de Lille. Un jeune enfant qui se trouvait dans le moulin de son père, s'étant trop approché de la meule, fut accroché par le jeu des machines et eut la tête entièrement broyée. La personne qui, à l'étage inférieur, recevait la farine dans un sac, s'étant aperçue qu'il y coulait du sang en abondance, monta dans l'endroit où se trouvait la meule. On peut juger de son effroi en n'y trouvant plus que le corps sans tête du malheureux enfant.

— On écrit de Pétersbourg, le 17 décembre :

Depuis le 11 de ce mois, on publie tous les jours un bulletin sur la santé de LL. MM. les impératrices.

Du 14. — S. M. l'impératrice mère a passé la nuit bien moins bien que la précédente, et l'état de sa santé est sujet à des changemens en raison des sentimens douloureux et de l'affliction auxquels son âme est en proie.

Les nouvelles reçues aujourd'hui de Taganrog, en date du 5 décembre, portent que S. M. l'impératrice Elisabeth, hors une grande faiblesse, soutient au-delà de toute espérance son cruel chagrin, avec cette fermeté surnaturelle qu'elle a montrée tout ce temps.

— Il est entré dans le port d'Anvers, en l'année 1825, 800 navires, savoir :

492 Nationaux, 106 Anglais, 61 Américains, 24 Hanovriens, 44 Français, 12 Prussiens, 17 Danois, 8 Oldenbourgeois, 16 Norwégiens, 1 Russe, 1 Brémois, 5 Suédois, 1 Autrichien, 2 Hambourgeois, 2 Lubeckois, 2 Rostockois, 1 Sarde, 5 Méccklenbourgeois.

Fin de l'extrait du rapport des sections de la 2<sup>e</sup> chambre concernant la loi relative à l'emprunt de 20 millions de florins pour les possessions d'outre-mer, etc. (Voy. n<sup>o</sup> d'hier.)

Deux sections ont fait une comparaison des recettes et dépenses dans les Indes et elles en ont tiré la conséquence qu'une somme moins forte que celle demandée, est suffisante pour en régulariser l'état financier, et elles ont demandé à quoi doit servir l'excédant.

Sur cela, le gouvernement a observé qu'outre le déficit, il existe encore d'autres dettes, telles que l'arriérée d'un million, 600,000 fl. due au trésor; un million 200,000 fl. qui reste à payer à l'Angleterre, en vertu des traités; 3 millions dus à la maison Palmer et Co; la dette de 300,000 fl. de la factorerie de la Chine, et le déficit des exercices de 1824 et 1825, évalué à 4 millions ensemble 10 millions. Laquelle somme jointe à une évaluation de 9,695,456, faite par une section, offre en total fl. 19,795,456. (On voit qu'il y a ici erreur d'un chiffre, qui se trouve dans le texte.)

Le gouvernement a également transmis un extrait du rapport d'une commission financière à Batavia, du 19 novembre 1824, qui évalue les besoins jusqu'au 31 août 1825, à 20,240,000 fl. des Indes partant au moins à 24 millions de fl. des Pays-Bas. Il a donc été par résolution secrète du gouverneur-général en conseil, en date du 3 décembre 1824, arrêté qu'il serait essayé au Bengale un emprunt de cinq millions de sicca-roupies. On ne doit pas cependant oublier que cette somme n'est pas l'indication d'un déficit mais d'un besoin.

Une section a demandé des explications sur l'exportation des marchandises des Pays-Bas pour les Indes orientales, sur la possibilité d'y transporter nos farines, et sur la préférence, à l'égard des droits d'entrée, assurée au commerce de la mère-patrie.

En réponse à ces demandes, il a été dit que l'exportation de marchandises pour les Indes orientales est considérable, et s'augmente encore continuellement. Il a été envoyé par le gouvernement, pour le compte de la caisse des Indes, depuis 1818 jusqu'à l'époque actuelle, pour une somme de 5 millions 786,988 florins en objets de nécessité de tout genre. Pendant les années 1822, 1823 et 1824, le montant d'objets importés par navires nationaux à Batavia s'est élevé à 10 millions au moins; et dernièrement on a commencé d'ici à Sumatra une exportation directe, composée de trois cargaisons, pour une valeur de 270,000 florins en marchandises des Pays-Bas.

Quant à la farine, on peut annoncer que le gouvernement s'occupe d'aviser aux moyens d'en augmenter l'exportation.

Il a été aussi demandé si l'emprunt au Bengale a effectivement eu lieu, et combien il a été reçu de ce chef.

Il a été répondu que, d'après les derniers rapports, cet emprunt n'a pas été effectué.

Une section a demandé s'il y a quelque probabilité que les troubles intérieurs soient promptement apaisés. A cette question, il a été répondu que la politique que S. M. veut qu'on observe aux Indes est toute paternelle; le gouvernement indien contribuera de son côté, par tout ce qui est en son pouvoir, à prévenir les dissensions. On peut aussi se flatter, d'après les victoires, qui plus d'une fois, et encore dernièrement, ont couronné nos armes, qu'il n'y a point de nouvelles guerres à craindre.

Trois sections ont émis le vœu que, dans le cas où la garantie de l'état soit jugée nécessaire, il soit de temps à autre donné aux états-généraux, communication de la situation des possessions des Pays-Bas aux Indes.

En conséquence de ces remarques, l'art. 5 du projet de loi recevra l'addition suivante: « Il sera en outre tous les 5 ans, à commencer de 1831, donné aux états-généraux, communication du montant des remboursemens faits des revenus de ces possessions, et de leur situation financière. »

GÉOGRAPHIE MÉDICALE. — Cholera-morbus. — M. Moreau de Jonnés a dernièrement présenté à l'académie des sciences de Paris un mémoire du plus grand intérêt, intitulé: *Notice sur l'itinéraire des irruptions du choléra-morbus pestilentiel en Perse, dans la Mésopotamie et en Syrie*. M. Boyer a été chargé par l'académie de faire un rapport sur ce mémoire. Dans la séance du 26 décembre dernier, il a donné lecture de son travail. Nous en extrairons les passages suivans: « M. Moreau de Jonnés, dit le savant rapporteur, s'est beaucoup occupé de l'histoire et de la géographie des maladies auxquelles on a donné le nom de pestilentielles. On lui doit de nombreux renseignemens sur les maladies exotiques, et particulièrement sur le fléau extraordinaire dont les ravages ont embrassé toute l'Asie et ont enlevé en sept années plus de six millions d'hommes.

« Cette espèce de choléra, qui ressemble dans la plupart de ses symptômes à celui des pays du midi de l'Europe, parut épidémiquement en 1817, pour la première fois, dans une ville située dans le delta du Gange, et nommée Jessore. Bientôt la maladie se répandit dans le Bengale, puis le long de la côte Coromandel jusqu'au cap Comorin, et enfin dans l'intérieur de la péninsule, qu'elle traversa. En 1818, elle atteignit Bombay, sur la côte occidentale; et depuis cette époque, elle a reparu presque tous les ans dans cette ville populeuse, ainsi que sur une multitude de points, depuis l'Indus jusqu'à la Chine. Tandis que les navires du commerce anglais la portaient vers l'orient dans les ports du royaume de Siam, d'Avra et de la Cochinchine, et que, dans l'océan indien, elle parvenait d'île en île jusqu'aux Moluques, elle s'avancait d'un autre côté vers la Méditerranée, et arrivait en 1823 sur ses rivages, en face de l'Europe.

« Dans son dernier travail, M. Moreau de Jonnés la suit pour ainsi dire pas à pas depuis Bombay jusqu'aux côtes de la Syrie; il montre comment, sortie des navires venus de Bombay, elle a envahi les grandes villes maritimes de Bassora et de Bender-Abi; comment, voyageant avec les caravanes et avec les armées turques et persanes, elle s'est propagée à travers la Mésopotamie et la Perse, causant partout une effroyable mortalité et finissant par atteindre jusqu'aux dernières limites de ces pays...

Le gouvernement russe, effrayé des dangers dont l'Europe orien-

taie était menacée par ce fléau, qui déjà s'était frayé un chemin jusqu'à Astracau, a eu recours à la France pour en connaître la nature et les moyens préservatifs. Une autre communication de ce travail n'a pas été moins importante. La maladie, répandue dans la plupart des villes de la Syrie, s'avancait vers la frontière de l'Égypte; l'attention du pacha fut éveillée par ce document, qui lui fut transmis officiellement, et il prit aussitôt des mesures pour empêcher le choléra de pénétrer en Égypte: on conçoit quels dangers eût courus l'Europe, si la ville d'Alexandrie eût été infectée!

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Jobard continue avec succès ses publications lithographiques. Il vient de faire paraître la troisième livraison des *Châteaux et Monuments des Pays-Bas*, composée de six dessins représentant le château de Solre-sur-Sambre, le château de Barbançon, le collège philosophique, le château du Loo, le tombeau du major Ed. Stables à Waterloo, le pavillon de Harlem.

Le département de l'Ain, qui a vu naître l'illustre Bichat, entreprend de lui élever un monument. Médecins, savans, gens du monde, tous ceux enfin qui savent ce que M. Bichat, l'une des plus illustres victimes de la science, a fait pour l'humanité, s'empresseront de concourir à ce projet. On sait qu'il mourut à trente ans, épuisé de travaux. Corvisart, en annonçant cette perte douloureuse au premier consul, lui écrivait: « Bichat vient de tomber sur un champ de bataille qui compte aussi plus d'une victime; personne en si peu de tems n'a fait tant de choses et si bien. »

Il existe à Paris une *Société de Géographie*, qui avait proposé un prix d'encouragement de 7,000 fr. pour le voyageur intrépide qui atteindrait le premier la ville de Tombouctou. En fondant ce prix, la société de géographie avait principalement l'idée de préparer une récompense à M. de Beaufort, qui depuis deux ans bravait toute espèce de fatigues et de dangers pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et surtout pour arriver à Tombouctou. Mais le sort a détruit les espérances des amis des sciences; des lettres du Sénégal annoncent la mort du courageux voyageur, victime comme tant d'autres du climat africain.

### COMMERCE.

Par suite de la baisse du prix des pois, les ports d'Angleterre sont fermés pour l'importation de cette céréale; ils resteront encore ouverts, pendant six semaines, pour l'entrée de l'orge.

#### BOURSE D'ANVERS, du 2 janvier.

**EFFETS PUBLICS.** — Il s'en est peu traité et ils ont fléchi à la fin de la bourse.

**CHANGES.** — L'*Amsterdam* court a été demandé à la cote; le *Londres* n'a pas éprouvé de demande; le *Paris* a trouvé son placement à la cote, ainsi que le *Francfort* court, en papier à terme il ne s'est rien traité; le *Hambourg* s'est fait à la cote.

**MARCHANDISES.** — Les cafés sont plus fermes; environ 1500 balles de Brésil ont été vendues de 36 1/2 à 37 3/4 cents; et 100 balles Laguyra de 36 1/2 c.

Environ 1200 sacs sucre Manille bruns ont été vendus à fl. 19, en entrepôt.

17,000 l. Cuivre du Pérou ont été traités, le prix n'en est pas connu.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	3/4 0/0 p.	A 2 0/0 p	
Dette activ.	55 1/2	Londres.	4/0 1	3/9 1/2	
Différée.		Paris.	47 1/4 0/0	A 46 7/8	A 46 1/16
Obl. du S.		Franc.	35 7/8	35 5/8	35 7/16
Act. S. C.	91 1/4 A	Hamb.	35	A 34 5/8	34 1/2 P

#### BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 31 novembre.

Dette active, 55 3/4 56 1/2. Différée, 1 1/16. Bill. de chance, 21 1/4 3/4. Synd. d'amort., 98 1/4 3/4. Rentes remb., 87 1/2 88. Loits dito, 00. Act. de la soc. de comm., 92 1/4 93 3/4.

#### PRIX DES GRAINS, à Liège, du 2 janvier.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 5 9/4 c.  
» de seigle, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 4 6/1 c.

### AVIS.

Le public est prévenu qu'il peut être pris connaissance au bureau litt. E, de l'administration provinciale, du cahier des charges et conditions auxquelles aura lieu à La Haye, le 20 janvier prochain, l'adjudication des objets à fournir, pendant l'année 1826, pour le service du magasin général des médicamens, établi à La Haye, et que des échantillons de ces objets seront déposés depuis le 2 jusqu'inclus le 19 janvier prochain, au magasin général susdit, au local des ci-devant Minimes à Anvers, et en outre, mais seulement pour ce qui concerne ceux du coton à pansement, à l'hôpital militaire de Gand.  
Liège, le 28 décembre 1825.

### AVIS.

La régence de la ville de *Maastricht* informe les gens de l'art, entrepreneurs de travaux, qu'étant forcée par une circonstance imprévue d'ajourner encore l'adjudication des travaux de réparation au pont de ladite ville, qui était indiquée pour le 5 janvier courant, cette adjudication est remise au 25 du même mois.

### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jedi 5 janvier 1826, n° 9 du 3<sup>e</sup> mois de l'abonnement, la reprise du *Barbier de Séville*, opéra en quatre actes de Rossini. On commencera à 5 h. 1/2 par le *Jeu de l'amour et du hasard*, comédie en trois actes, de Marivaux.

Dimanche 8 décembre, n° 10 de l'abonnement, *Robin des Bois*; précédé par les *Deux Ménages*.

### TEMPÉRATURE DU 3 JANVIER.

A 9 h. du mat., 0; à 4 h. ap.-midi, 1 d. au-dessus.

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 2 janvier.

**Naissances:** 9 garçons, 8 filles.

**Décès:** 3 hommes, 3 femmes; savoir:

Jean Lonis Lepienne; âgé de 66 ans, menuisier, faub. Ste. Marguerite, époux de Thérèse Boyy.

André Bya, âgé de 60 ans, houilleur, faub. Ste. Walburge, époux de Marie Catherine Hanikenne.

Michel Closset, âgé de 21 ans, armurier, rue au Calvaire, célib.

Marie Magdelaine Daywaille, âgée de 70 ans, sans prof., faub. d'Amersœur, veuve de Jean Nicolas Tasset.

Aune Marie Baillienne, âgée de 52 ans, faiseuse de dentelles, rue Neuville, épouse de Jean Joseph Devillers.

Marie Jeanne Philippine de Blochouse, âgée de 37 ans, rentière, rue de la Wache, veuve de Bernard Joseph Ghiselaïd François.

#### Relevé de l'état civil pendant l'année 1825,

Savoir:

NAISSANCES.	Garçons. . . . .	938.
	Filles. . . . .	969.
	Total. . . . .	1907.
DÉCÈS . . . . .		1747.
	Excédant en naissances. . . . .	160.
MARIAGES . . . . .		380.
DIVORCES . . . . .		2.

Les bourgmestres et échevins invitent les parens de Lambert Bleret, âgé de 45 ans, cordonnier, domicilié à Liège, célibataire, à se rendre au bureau de l'état civil, pour affaires relatives à l'administration.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der.<sup>re</sup> l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

On demande un garçon laborieux, connaissant parfaitement le service de table. S'adresser au n. 338, rue derrière St-Thomas.

Le 1<sup>er</sup> courant on a perdu un bracelet en acier, depuis la salle de spectacle jusqu'au pont d'Avroy; celui qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de cette feuille, où il recevra un florin 42 cents de récompense.

A vendre ou à louer une maison en bon état, composée de trois pièces au rez-de-chaussée et six à l'étage, avec jardin, prairies et bosquet de l'étendue de 87 perches P.-b. environ, situés faubourg Hocheporte, n. 770.  
S'adresser à l'avoué DESPRETZ, rue St. Séverin, n. 573.

### MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera mardi 10 janvier 1826 et jours suivans, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages déposés à cet établissement dans le courant des mois d'octobre, novembre et décembre 1824 et qui n'en ayant point été retirés ou dont l'emprunt n'aura pas été renouvelé, s'y trouveront par conséquent surannés.

Cette vente consistera en effets d'habillement, linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain, etc.; viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant: néanmoins les acheteurs qui ne pourroient se libérer sur le champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer dans le délai de trois jours, les objets achetés, et de finir en même temps le solde.

L'administration profite de cette occasion pour rappeler que le règlement général sur le service du Mont, dispose, que le boni ou la plus value provenant de la vente des gages surannés est acquis à cet établissement au bout de cinq ans, si pendant ce laps de temps, le payement n'en a pas été réclamé.

Cet avis donné dans l'intérêt de ceux que la chose concerne, a pour objet de les prémunir contre les retards qu'ils pourroient apporter à faire valoir leurs prétentions.

Elle fait observer en même temps aux emprunteurs qui veuillent s'éviter des frais de commission, qu'ils peuvent s'adresser directement au Mont pour faire leurs dépôts; ils y trouveront célérité et promptitude dans le service.

Liège, le 23 décembre 1825.

### NOUVEAU CABINET DE LECTURE,

à l'imprimerie philosophique, chez J.-P.-B. LATOUR, rue Feronstrée, n° 676.

La bibliothèque en abonnement est composée d'un grand nombre de romans des meilleurs auteurs, histoire ancienne, moderne et contemporaine; théâtre dans tous les genres; poésies, voyages, littérature, etc. Le prix est de 95 cents par mois pour tous les genres, ou de 4 cents par volume pour les romans. — Le magasin de librairie en vente est assorti de livres de piété, livres classiques, nouveautés pour l'amusement et l'instruction de l'adolescence; livres de sciences, arts et métiers, etc.

Les souscriptions ouvertes à l'imprimerie philosophique sont, l'*Exposition du système du monde*, par le marquis de Laplace, édition garantie conforme à la cinquième de Paris, fl. 2 83 cents; le *Cours Normal de géométrie et de mécanique à l'usage des ouvriers*, fl. 2 83 cents chaque vol. séparément. L'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par le comte de Barante, 20 vol., fl. 9 45 cents. L'*Histoire de la révolution française*, par Dulaure, orné d'un grand nombre de bonnes gravures. L'*Histoire de Napoléon* par Le Gallois. *Napoléon peint par lui-même*. L'*Histoire de Napoléon*, par Touchard-Lafosse et St. Amant. *Mémoires de Napoléon*, corrigés par lui-même. *Le guide aux manufactures des Pays-Bas*. *Les Pastes universels*, etc.

(743) *Vente pour sortir de l'indivision.*

Le lundi 30 janvier 1826, 2 heures de l'après-midi, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Liège, le 30 décembre dernier, les enfans de feu M. l'avocat Dejaer, exposeront en vente aux enchères publiques, par devant M. le juge-de-peace des cantons Sud et Ouest réunis de cette ville, en son bureau, rue Plattes-Pierres, et par le ministère de Me. DELEXY, notaire à ce commis, leur maison, située à Liège, rue devant St. Hubert, n. 594, bâtie en partie depuis environ douze ans, réunissant toutes les commodités désirables, avec un jardin garni d'arbres fruitiers, jouissant d'une vue des plus belles et des plus étendues, une très grande cour, pompes à l'eau de pluie et eau commune, belles et bonnes caves et grands greniers, distribuée de manière à en former, si on le désire, deux appartemens avec caves, cuisine, escalier et greniers entièrement séparés.

Les conditions auxquelles cette vente aura lieu sont déposées en l'étude dudit M<sup>e</sup> DELEXY, notaire, au bureau de la justice de paix susdit et à ladite maison.

(742) **VENTE PAR LICITATION.**

Le 10 janvier 1826, aux deux heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, le sieur Pierre-François Vaume et Marie-Louise Vaume, assistés du sieur Jean-Joseph Gillet, subrogé tuteur de Mathieu-Jacques Vaume, feront vendre aux enchères et à l'extinction des feux, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en la maison de Mr. Genge, à Herve, par le ministère de M<sup>e</sup> HALLEUX, notaire à Battice, à ce commis.

Un beau corps de ferme sis à Senzé, commune de Thimister, consistant en bons bâtimens d'habitation et d'exploitation, couvert en ardoises, remise et dépendances, avec les biens fonds en prairies d'environ huit bonniers métriques.

S'adresser au soussigné pour connaître les conditions.

HALLEUX, notaire.

**PRÉSERVATIF CONTRE LE RHUME.**

On trouve chez GILON-NOSSANT, rue Pont-d'Île, n<sup>o</sup> 32, des socques articulés et imperméables de nouvelle invention. Cet article, qu'il tient pour hommes et pour dames, est d'un usage excellent contre l'humidité, et a partout le plus grand succès par ses bons effets sur la santé. Il tient aussi un grand assortiment de souliers de Paris en satin blanc et noir; pantouffles fourrées et non fourrées, qu'il vend à très bas prix.

(741) **TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.**

*Faillite de Jacques Mathey et sa femme.*

Les syndics et caissier de ladite faillite invitent les créanciers à se réunir le dix janvier 1826, à dix heures du matin, au local des audiences du tribunal de commerce à Liège, devant Mr. Beyne, juge-commissaire, pour recevoir le compte de leur gestion et administration, et par suite en toucher le reliquat et en donner décharge.

( ) En vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de première instance séant à Liège, le neuf décembre 1825, y enregistré le 14 dito, il sera procédé par le ministère de M<sup>re</sup> KEPPENE, notaire, devant Mr. Boverie, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est réunis de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuvice, n. 939, le mercredi dix-huit janvier présente année, à deux heures de relevée, à la vente à l'enchère d'une maison, avec une foulerie garnie de ses ustensils nécessaires, et environ un bonnier trente-quatre perches sept cent quatre-vingt-deux palmes de jardin, terre et pré y annexés, situés dans la commune de Jupille, quartier de l'Est susdit, le tout occupé par Jean Gabriel, cultivateur, et Agnès Crahay, son épouse.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de la vente, au bureau de M. le juge de paix sus-énoncé, en l'étude dudit notaire KEPPENE, sise rue St. Hubert, à Liège, et chez M<sup>re</sup> FABRY, avoué, rue des Célestines, n. 675, 2e. bis, au prédit Liège.

LUSTINGER, fabricant de bonneterie, à Troyes (en France), a l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver en cette ville avec un assortiment de trois mille douzaines de bas, bonnets et chaussettes en écar blanc et de couleurs, tels que bas de femme, depuis 35 cents jusqu'à 2 fl. 85 cents la pièce, idem à jour, depuis 60 cents jusqu'à 7 fl. 10 cents; bas d'hommes à côtes et unies, depuis 70 cents jusqu'à 2 fl. 86 cents, ainsi que bonnets, chaussettes et bas d'enfans de toutes qualités et grandeurs, tissés en 4 et 5 fils, au juste prix de fabrique, place St. Lambert, n. 9, maison M. Gysselinck, ci-devant hôtel du Lion belge.

Quartier à louer, rue Féronstrée, n. 742.

Lundi 9 janvier 1826, il sera procédé, en la salle des séances de Mr. le juge de paix à Huy, à 10 heures du matin, à la requête de la veuve Henri Dequinze, en qualité de tutrice de ses enfans mineurs, à la vente aux enchères, autorisée par jugement du tribunal civil de Huy en date du 22 octobre 1825, d'une grande maison, avec cour et écurie, sise audit Huy, sur la Batte, présentement occupée par le sieur Malaise, aubergiste.

S'adresser pour connaître les conditions, à M<sup>re</sup> GRÉGOIRE, notaire à Huy.

À louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n<sup>o</sup> 221.

Une personne en état d'enseigner le français et la musique vocale peut se présenter dans le pensionnat de la veuve M. van de Loo, à Hechtel, province de Limbourg. Elle jouira de l'avantage de pouvoir apprendre gratis le hollandais et d'un traitement. S'y adresser par lettres affranchies.

(740) **Immeubles à vendre par expropriation forcée.**

1<sup>o</sup>. Une maison, annexes et dépendances, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, étables de vaches et de cochons, annexées auxdits bâtimens.

2. Un petit jardin potager annexé à ladite maison, contenant environ six cent soixante palmes.

3. Une pièce de prairie annexée aux articles précédents, contenant environ cent trente perches 782 palmes.

4. Une autre pièce de prairie, contenant environ quatre-vingt-sept perches 188 palmes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en lieu dit Mauainbant, commune de Battice, canton de Herve, district électoral de Battice, district communal et arrondissement de Verviers, et sont tenus, occupés et exploités par François Gilmar.

La saisie en a été faite par procès-verbal de l'huissier Jacques-Nicolas Degueudre, en date du vingt-un décembre dix-huit cent vingt-cinq, enregistré par Lavalleye le lendemain, transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le vingt-trois du même mois, et au greffe du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt-huit du même mois de décembre 1825, à la requête de la dame Thérèse Bernard, veuve de Mr. Guillaume Masset, négociante, domiciliée à Liège, faubourg Saint-Laurent, y patente pour la présente année, le 28 avril, sous le n<sup>o</sup>. 2076, article 672, sur la demoiselle Elisabeth Angenot, fabricante de draps et propriétaire, domiciliée dans la ville de Verviers, ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, portant date du 18 décembre 1825, enregistré le lendemain.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière, ont été laissées avant l'enregistrement, 1<sup>o</sup>. à M. Renkin Gerard, bourgmestre de la commune de Battice, et 2<sup>o</sup>. à M. Jean-François George, greffier de la justice de paix dudit canton de Herve, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le lundi six février dix-huit cent vingt-six, aux 10 heures du matin.

Maitre Louis Aerts, avoué près ledit tribunal, domicilié audit Liège, rue de la Wache, n. 753, occupe dans la présente poursuite pour ladite veuve Masset, créancière saisissante.

L. AERTS, avoué.

*Vente de biens patrimoniaux, par licitation, situés à Andenne, commune d'Andenne, province de Namur.*

En vertu du jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Namur, le 22 novembre 1825, dûment enregistré, portant homologation d'une délibération de conseil de famille tenu devant M. le juge de paix du canton d'Andenne, le 14 dudit mois de novembre, enregistrée à Andenne, le même jour, devant ledit juge de paix, assisté de son greffier, par le ministère de maître DEGOTTE, notaire à Andenne, commis à cet effet, MM. Pierre-Joseph Cornélis et Emile-Cornélis, propriétaires, demeurant audit Andenne; le premier, tant pour les droits lui compétans, que sicq-père et tuteur légal de Victor, Arsène, Rosalie et Thérèse Cornélis, ses quatre enfans mineurs, sans profession, domiciliés de droit audit Andenne, et la demoiselle Alix Cornélis, sans profession domiciliée et demeurant audit Andenne, feront vendre publiquement, à l'extinction des feux, en présence du subrogé-tuteur desdits enfans mineurs ou de son constitué, le vendredi six janvier 1826, aux dix heures du matin, chez le sieur Pierre Degive, négociant à Andenne, les immeubles ci-après détaillés:

1. Une belle et solide maison bâtie à neuf, dans un goût très moderne, écuries, grange, fournil, toits à porcs et jardin y attenant, grand de 23 à 24 perches P.-B.

Cette maison, susceptible de former l'habitation de personnes aisées, touche à la grand' route de Namur à Huy; on y arrive par une belle porte cochère, à la droite de laquelle est une grange construite depuis peu d'années; les écuries y attiennent immédiatement; en face tant de cette grange que des autres bâtimens, est une grande cour très bien pavée. Le corps de logis, dont l'entrée est au couchant, comprend un vestibule, à gauche duquel est un joli salon, présentant un carré long, ayant de grandes croisées tant au levant qu'au couchant; la cheminée de ce salon est en marbre; elle est surmontée d'une grande glace et de décorations. A la droite du vestibule est la cuisine, et au midi de cette pièce un salon à manger; un escalier aussi facile qu'élégant conduit au premier, composé de quatre chambres et de deux mansardes, qui sont surmontées de greniers; sous ce corps de logis sont quatre caves; vis-à-vis la porte cochère est un petit bâtiment contenant le fournil, où est placée une bonne pompe, un pigeonnier, toits à porcs, poulailler et un privé; en face de la maison est le jardin, entouré de haies vives; il longe la grand' route et est garni de plus de 300 arbres à fruits des meilleures espèces; avec environ six bonniers P. B. de terre et prairie de la meilleure qualité.